



AFRICA
AFRIQUE



ATELIER DE FORMATION ET DIALOGUE NATIONAL SUR L'UTILISATION DES DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RÉGIMES FONCIERS APPLICABLES AUX TERRES, AUX PÊCHES ET AUX FORÊTS DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE AU BURKINA FASO

Dans le cadre du 10e Anniversaire des Directives Volontaires



DÉCLARATION FINALE



Nous, participant.e.s à l'atelier de formation et Dialogue National sur l'utilisation des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale au Burkina, réunis à l'Hôtel Royal Beach les 14, 15 et 16 juin 2022, dans le cadre du 10ème Anniversaire des Directives Volontaires, prenons, par catégorie d'acteurs, des engagements pour une meilleure prise en compte de ces Directives dans la gestion des terres rurales pour les dix (10) prochaines années.

Les Représentants de l'Etat qui ont participé au dialogue national s'engagent à :

- Poursuivre les programmes de sécurisation foncière en milieu rural (mise en place des SFR dans toutes les communes rurales et le renforcement de leurs capacités opérationnelles) ;
- Poursuivre les efforts de vulgarisation des textes sur le foncier rural ;
- Favoriser les synergies d'actions entre tous les acteurs pour une gestion responsable et apaisée du foncier rural.

Les acteurs de la société civile qui ont participé au dialogue national s'engagent à :

- Faire le plaidoyer pour plus de volonté politique dans la sécurisation des terres rurales ;
- Faire le plaidoyer pour le respect des destinations des terres telles que prévues dans le Code général des collectivités territoriales ;
- Faire le plaidoyer pour la définition des trois domaines fonciers (Etat, Collectivités territoriales, particuliers)
- Aider les femmes à s'organiser en coopératives afin de faciliter leur accès sécurisé à la terre pour la production ;
- Faire le plaidoyer pour une application ferme des lois sur le foncier ;
- Intensifier la conscientisation des paysan.ne.s à ne pas vendre leurs terres ;
- Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques en matière d'accès sécurisé des femmes à la terre.

Les Représentants des autorités coutumières/traditionnelles qui ont participé au dialogue national s'engagent à :

- Favoriser la prise en compte des Directives volontaires pour une gestion juste et équitable des terres en milieu rural ;
- Faciliter l'accès à la terre aux femmes et aux jeunes pour maximaliser leur contribution à la production alimentaire ;
- Multiplier les concertations entre l'Etat et les coutumiers pour revoir le statut de la terre pour mieux la gérer et résoudre le problème de la multiplication des domaines fonciers.

Les Représentants des Partenaires Techniques et Financiers qui ont participé au dialogue national s'engagent à :

- Continuer à accompagner les acteurs nationaux dans le cadre de renforcement des capacités sur l'utilisation des Directives Volontaires et les outils adéquats au Burkina Faso ;
- Encourager d'autres Partenaires Techniques et Financiers à appuyer la mise en œuvre du plan d'action et d'autres initiatives pour l'amélioration de la gouvernance au Burkina Faso ;
- Encourager et faciliter le partage d'expériences et compétences en matière de gouvernance foncière dans la région.

Les Représentants du secteur privé qui ont participé au dialogue national s'engagent à :

- Renforcer les actions de plaidoyer pour un aménagement du territoire en fonction des différents secteurs d'activités (agricole, industrielle, pastorale, minière) auxquels on affecte des terres ;
- Promouvoir les principes d'investissements responsables en milieu rural ;
- Encourager le partenariat public privé pour l'aménagement des zones industrielles définies dans les régions